La Charte du Promeneur

- Les Animaux de compagnie (sauf chien guide) ne peuvent être acceptés dans le Parc.
- Ne pas approcher ou nourrir les Animaux du Parc, qu'ils soient sauvages ou domestiques.
- Se tenir éloigné des zones en cours d'installation (comme indiqué) ou d'entretien par l'équipe technique.
- Ne pas jeter de déchets ailleurs que dans les poubelles mises à disposition, et mégots de cigarettes dans les pots de sable prévus pour cela (À demander au personnel).
- Au volant des voiturettes, merci de rouler prudemment et uniquement dans les allées du Parc et en respectant le sens de la circulation (panneaux).

Le Parc du Château des Rêves, c'est 100 hectares de Nature mais aussi une faune sauvage, tel que les Chevreuils, Lapins, Écureuils et autres animaux de la Forêt et des Eaux du Lac de la Marquise.
Vous ne serez pas non plus sans apercevoir nos emblématiques Aras et Paons domestiques aux abords du Château, les chevaux sur le domaine…